

## Fiche action N°3 : Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

### Fiche inscrite au CPOM

<b>Axe</b>	Axe 3 : Actions de prévention
<b>Personne(s) référente(s)</b>	Anthony CROZAT, Anne-Laure COSTES, Claire HOSTIER, Dr. Fabienne CLOUET

### Contexte et enjeux

Les Troubles Musculo-Squelettiques - TMS - constituent la pathologie en santé au travail la plus reconnue et la plus coûteuse pour le régime d'assurance sociale.

L'intervention sur les TMS et les lombalgies est d'une grande complexité, dans la mesure où ce risque est multifactoriel combinant des données individuelles (âge, état de santé du salarié, sens au travail, ...) avec des données organisationnelles (organisation du travail, autonomie, marge de manœuvre, ...) et techniques (outils adaptés, configuration des locaux, ...), elles-mêmes dépendantes d'autres facteurs (économiques, réglementaires, volonté des clients, ...). La réalisation des actions en milieu de travail couplée aux entretiens individuels réalisés par les médecins et les infirmières montrent la prépondérance des facteurs favorisant l'apparition de TMS dans les secteurs suivants :

- Santé humaine et action sociale ;
- Industrie manufacturière ;
- Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ;
- Construction.

Dans ce contexte, et au vu des enjeux posés par l'ampleur de ces risques, l'ACISMT va engager des actions de prévention, essentiellement orientées vers le TPE / PME, en poursuivant un double objectif :

- développer la prévention primaire de ce risque ;
- sensibiliser les employeurs et les salariés sur la prévention des TMS.

Il est important de stipuler qu'en tentant d'intervenir le plus en amont possible de la définition de l'organisation du travail, il paraît possible d'avoir une action préventive en la matière, dont il faut toutefois reconnaître que les effets positifs seront difficilement mesurables, en l'absence d'éléments de comparaison et d'une connaissance à priori de l'état de santé des salariés.

### Objectif(s)

- Construire et mettre en œuvre une action collective pluridisciplinaire au sein des entreprises du secteur de l'agroalimentaire en vue d'engager une démarche de prévention primaire et de les monter en compétence afin d'appréhender ces risques

- Accompagner les entreprises adhérentes dans la prévention des TMS en les accompagnant pour transformer les situations de travail ou en intervenant lors des phases de conception
- Mener des actions de mobilisation des entreprises et/ou des branches professionnelles sur la prévention des TMS
- Informer – sensibiliser les employeurs et les salariés sur les enjeux de la prévention des TMS et les acteurs à contacter

## Descriptif synthétique de l'action

Pour répondre aux objectifs précédemment cités, l'offre de service de l'ACISMT va s'articuler autour des 3 axes suivants :

### **1. Axe 1 : Accompagnement pluridisciplinaire pour la prévention des TMS dans les entreprises**

Cet axe va être décliné en deux actions distinctes.

1.1. Action 1.1 : Accompagner et faire monter en compétences les entreprises du secteur de l'agroalimentaire sur les problématiques liées aux TMS

Il a été décidé, dans le cadre de la contractualisation du CPOM, de faire monter en compétences – sur la prévention des risques de TMS et des lombalgies - les salariés des entreprises du secteur de l'agroalimentaire. En effet, à l'échelle du Cantal, 44% des salariés de ce secteur ont plus de 45 ans et 66% des aménagements proposés par les médecins du travail concernent des pathologies ostéo-articulaires.

1.2. Action 1.2 : Proposer d'intervenir, en conseil, auprès des entreprises adhérentes L'ACISMT se propose d'intervenir auprès de ses adhérents à l'occasion :

- de la réalisation d'un diagnostic d'une situation de travail ;
- de la réorganisation d'un ou plusieurs postes de travail ;
- du déménagement du site (de production) dans de nouveaux locaux de travail ;
- de l'introduction d'une nouvelle technique de production.

### **2. Axe 2 : Communiquer de manière accessible auprès des entreprises sur les TMS, en évoquant les facteurs de risques de survenue des TMS et les pistes de travail pour leur prévention**

2.1. Action 2.1 : Création d'un module de sensibilisation sur les TMS (présentation en Webinaire, sous forme d'atelier petit-déjeuner, ...) :

2.2. Action 2.2 : Mise en place, pour les entreprises du secteur tertiaire, d'une formation-action pour l'analyse du travail sur écran

2.3. Action 2.3 : Organisation d'un colloque en partenariat avec la CARSAT et la DIRECCTE sur les TMS

2.4. Action 2.4 : Distribution aux salariés concernés - lors des visites médicales ou des entretiens individuels - d'un flyer de sensibilisation sur les TMS

2.5. Action 2.5 : Distribution aux salariés concernés - lors des visites médicales ou des entretiens individuels - d'un flyer de sensibilisation sur les risques liés au travail sur écran

### 3. Axe 3 : Permettre le maintien dans l'emploi des salariés ayant des TMS et lutter contre la désinsertion professionnelle

3.1. Action 3.1 : Intervenir sur les postes de travail des salariés ne bénéficiant pas de RQTH afin de proposer des transformations permettant aux salariés de rester en poste

#### Cible de l'action

➤ Employeurs :

- Toutes les entreprises adhérentes au service ;
- Entreprises du secteur de l'agroalimentaire

➤ Salariés :

- Salariés ne bénéficiant pas d'une RQTH et souffrant d'un TMS

#### Acteurs / Partenaires / Moyens matériels

Acteurs :

Médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	Assistantes médicales	<input type="checkbox"/>	IDEST	<input checked="" type="checkbox"/>
IPRP - ATST	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsable administrative	<input type="checkbox"/>	Direction	<input type="checkbox"/>
Psychologue du travail	<input type="checkbox"/>	Ergonome	<input checked="" type="checkbox"/>		

Partenaires :

CARSAT	<input checked="" type="checkbox"/>	DIRECCTE	<input checked="" type="checkbox"/>	OPPBTP	<input type="checkbox"/>
ARACT	<input type="checkbox"/>	CAP EMPLOI	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

Précisez :

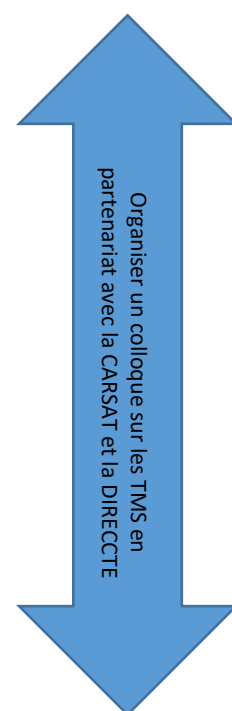
Moyens matériels : salles, rétroprojecteur, tableau, modules de sensibilisation, appareil photo, logiciels d'analyse

## Indicateurs de réalisation

Axe	Action	Indicateurs de résultat
<b>Axe 1 : Accompagnement pluridisciplinaire pour la prévention des TMS dans les entreprises</b>	<u>Action 1.1</u>	Nombre d'entreprises ciblées Nombre de contrats signés Nombre d'actions abouties Nombre de subvention TPE TMS PROS demandée
	<u>Action 1.2</u>	Nombre d'entreprises accompagnées pour un diagnostic / en conception
<b>Axe 2 : Communiquer de manière accessible auprès des entreprises sur les TMS, en évoquant les facteurs de risques de survenue des TMS et les pistes de travail pour leur prévention</b>	<u>Action 2.1</u>	Nombre de présentations réalisées par an Nombre de participants
	<u>Action 2.2</u>	Nombre de présentations réalisées par an Nb de personnes formées
	<u>Action 2.3</u>	Nombre d'entreprises participantes
	<u>Action 2.4</u>	Nombre de flyers distribués
	<u>Action 2.5</u>	Nombre de flyers distribués
<b>Axe 3 : Permettre le maintien dans l'emploi des salariés ayant des TMS et lutter contre la désinsertion professionnelle</b>	<u>Action 3.1</u>	Nombre d'études de poste en lien avec des TMS Nombre de modifications de postes suite à ces études de poste Nombre de signalements Cap emploi Nombre de poste financé avec les aides de Cap emploi Nombre de salarié toujours en poste à N+1

## Calendrier prévisionnel

- Fin 2020 :
  - Créer et finaliser le module de sensibilisation sur les TMS ;
  - Cibler les entreprises du secteur de l'agroalimentaire
- Fin 2021 :
  - Signer les contrats d'accompagnement pour les entreprises du secteur de l'agroalimentaire ;
  - Accompagné 20% des entreprises signataires ;
  - Réaliser 2 présentations du module TMS ;
  - Créer et finaliser le module de la formation-action sur le travail sur écran
- Fin 2022 :
  - Accompagner 40% des entreprises du secteur de l'agroalimentaire ;
  - Réaliser 2 présentations du module TMS ;
  - Réaliser 1 formation-action sur le travail sur écran
- Fin 2023 :



- Accompagner 70% des entreprises du secteur de l'agroalimentaire ;
  - Réaliser 2 présentations du module TMS ;
  - Réaliser 1 formation-action sur le travail sur écran
- Fin 2024 :
- Accompagner 100% des entreprises du secteur de l'agroalimentaire ;
  - Réaliser 2 présentations du module TMS ;
  - Réaliser 1 formation-action sur le travail sur écran

## Référence(s)

- **PRST 3 [2016 – 2020] :**
- ❖ Axe stratégique 1 : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention
    - Objectif opérationnel 2 : Usure professionnelle
      - II. Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité
        - II.2 Prévention des TMS
- **Fiche action CPOM** : Prévention des Troubles Musculo-squelettiques
- **Fiche action CPOM** : Prévention de la désinsertion professionnelle